

Ressources budgétaires pour 1992 - Relèvement de divers tarifs, taxes et droits - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières - Modificatif à la délibération du 16 décembre 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En raison de la répartition du produit des concessions, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières, à raison de 2/3 pour la Ville et de 1/3 pour le CCAS, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération prise antérieurement en adoptant les tarifs suivants (montants divisibles par 3 pour les concessions) :

Durée et type de concession	Concessions		Taxes	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
15 ans (2 m ²)	771,00 F	804,00 F	257,00 F	268,00 F
30 ans pleine terre (2 m ²)	1 410,00 F	1 467,00 F	470,00 F	489,00 F
50 ans pleine terre (2 m ²)	2 820,00 F	2 934,00 F	470,00 F	489,00 F
30 ans constructible (2,5 m ²)	1 761,00 F	1 833,00 F	470,00 F	489,00 F
50 ans constructible (2,5 m ²)	3 522,00 F	3 666,00 F	470,00 F	489,00 F
Perpétuelle constructible (2,5 m ²)	22 935,00 F	23 850,00 F	940,00 F	978,00 F
Jardins d'urnes :				
50 ans : terrain	702,00 F	729,00 F	470,00 F	489,00 F
30 ans : caveau	1 270,00 F	1 320,00 F		
Jardins d'urnes :				
50 ans : terrain	1 761,00 F	1 833,00 F	470,00 F	489,00 F
50 ans : caveau	1 270,00 F	1 320,00 F		
Columbarium 30 ans	855,00 F	888,00 F	285,00 F	296,00 F
Droit de séjour au dépositaire :				
du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour			gratuit	gratuit
à partir du 16 ^{ème} jour			21,00 F	23,00 F

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte à l'unanimité les tarifs proposés.